

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 80

Présents : 44

Pouvoirs : 12

CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 21 JANVIER 2020 A 20H00

Délibération CT2020/01/21-02 – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Claude CAPILLON, Président

DATE DE CONVOCATION : 15 janvier 2020

PRÉSIDENCE de Claude CAPILLON, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160)

PRÉSENTS : Mmes et MM. AMORE Félicité, AMOZIGH Joëlle, ARCHIMEDE Pierre, AUBRY Bénédicte, BARRAUD Amélie, BARTH Franck, BODIN Roger, BONNEAU Alex, BORDES Roselyne, BOUCHER Martine, BOUVARD Jacques, BOYER Jean-Pierre, CADORET Henri, CAPILLON Claude, CHOLET Michèle, COPPI Katia, CRANOLY Rolin, DE GALLIER DE SAINT-SAUVEUR Thibaud, DELORMEAU Christine, DEMUYNCK Christian, EPINARD Serge, FIGEL-MARTEL Sylvie, GAUTHIER Christine, GENESTIER Jean-Michel, HARDEL Patrice, HUART Marie-Claude, ISCACHE Martine, LE MASSON Gilbert, LE TALLEC Bernard, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MALJEAN Jean-Pierre, MARTIN Pierre-Yves, MARTINACHE François, MARTINS Marylise, MIERSMAN Michel, MILOTI Donni, PELISSIER André, RATEAU Chantal, REYGNAUD Marie-Françoise, ROY Patrice, SARDA Patrick, SCHLEGEL Eric, SCHUMACHER Alain.

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes et MM. ALLEMON Eric, AMERICO Michel, AWAD-SHEHATA Stéphanie, BAILLY Dominique, BARBIERI Michel, BENTAHAR Abdelkader, BLUTEAU Jean-Michel, BOUDJEMAI Kaïssa (pouvoir à BORDES Roselyne), BOURICHA Fayçale, CARBONNELLE Serge (pouvoir à GAUTHIER Christine), CISSE Mariam, CLAVEAU Michèle, DALLIER Philippe (pouvoir à COPPI Katia), DESHOGUES Monique (pouvoir à BOYER Jean-Pierre), FAUBERT Jacques, FAUCONNET Jean-Paul, FICCA Grégory (pouvoir à MARTIN Pierre-Yves), GUILBERT Georges, HAGEGE Dominique (pouvoir à ROY Patrice), HELENON Joëlle, ITZKOVITCH Ivan, KLEIN Olivier, LELLOUCHE Nicole (pouvoir à MILOTI Donni), MAHEAS Jacques (pouvoir à AMORE Félicité), MANTEL Aurélie, MARSIGNY Brigitte, MAUPOUSSIN Stéphanie (pouvoir à DELORMEAU Christine), METTEIL Magali, PRUDHOMME Gérard, RICHARD Stéphanie (pouvoir à HARDEL Patrice), TAYEBI Samira, TESTA Richard (pouvoir à MARTINS Marylise), THIBAUT Magalie, TORO Ludovic (pouvoir à SCHLEGEL Eric), VAVASSORI Patricia, VIEUX-COMBE Evelyne.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Franck BARTH.

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20200121-CT2020-01-21-02-
DE
Date de télétransmission : 24/01/2020
Date de réception préfecture : 24/01/2020



LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-2 et suivants,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34 relatif à la création d'emplois par l'organe délibérant et son article 53,

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes et notamment son article 61,

VU le décret d'application n°2015-761 du 24 juin 2015,

VU le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique en date du 8 mars 2013 et signé par le Premier Ministre, le Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, l'ensemble des organisations syndicales et les représentants des employeurs publics,

VU l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la fonction publique en date du 30 novembre 2018 et signé par le Premier Ministre, le Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, l'ensemble des organisations syndicales et les représentants des employeurs publics,

VU la présentation dudit rapport au comité technique en date du 10 janvier 2020,

CONSIDERANT qu'il convient de présenter au Conseil de territoire un rapport présentant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des effectifs de l'Etablissement public territorial et dans les politiques publiques menées, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20200121-CT2020-01-21-02-
DE
Date de télétransmission : 24/01/2020
Date de réception préfecture : 24/01/2020

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS • COUBRON • GAGNY • GOURNAY-SUR-MARNE • LE RAINCY •
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LIVRY-GARGAN • MONTFERMEIL • NEUILLY-PLAISANCE •
NEUILLY-SUR-MARNE • NOISY-LE-GRAND • ROSNY-SOUS-BOIS •
VAUJOURS • VILLEMOMBLE

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

PREND ACTE des éléments détaillés du rapport présentant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles au 1^{er} janvier 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 21/01/2020.

Affiché - Notifié le **24 JAN. 2020**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Le Président,

Claude CAPILLON

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20200121-CT2020-01-21-02-
DE
Date de télétransmission : 24/01/2020
Date de réception préfecture : 24/01/2020